

Meylan le 6 juin 2023

**Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 27 juin 2023**

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'assemblée générale ordinaire de l'association sportive Charlaix' Scalade (association loi 1901).

Celle-ci aura lieu **le mardi 27 juin 2023 à 19h30: gymnase du Charlaix, chemin du monarié 38240 Meylan**

Les délibérations porteront sur l'ordre du jour suivant :

- Mot du président et Présentation du rapport d'activité ;
- Approbation du budget de l'association pour l'exercice en cours ;
- Approbation des tarifs des cotisations pour la saison 2023/2024
- Questions diverses.
- Vote du Conseil d'Administration et des membres du bureau de l'association

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur :

1. L'assemblée générale ordinaire ne peut délibérer que si 2/3 des membres sont présents (en fonction du quorum prévu dans les statuts).
2. Le droit de participer à l'assemblée est réservé aux seuls membres à jour de leur cotisation à la date du 27 juin 2023 et faisant partie de notre association depuis au moins 5 mois.
3. Votre présence à cette assemblée générale est nécessaire. En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un mandataire de votre choix, muni d'un pouvoir régulier. Vous trouverez ci-joint un modèle de lettre de procuration. Veuillez le compléter et le signer avant de le transmettre à votre mandataire. Tous les pouvoirs sont obligatoirement déposés au siège social (boite aux lettres au gymnase du Charlaix ou par mail) de l'association **au plus tard le 21/06/2023**.
4. Il n'y aura pas de possibilité de vote par correspondance

Le Président Mr Julien Mathias

